Infographie Légale

Au Québec et au Canada, la loi concernant le consentement varie selon l'âge des personnes impliquées.

IMPORTANT : Dans tous les cas, l'autre personne ne doit pas être en position de pouvoir sur toi (ex. : un prof, un entraîneur, un employeur, un membre de ta famille).

Moins de 12 ans

Interdit

Une personne de **moins de 12 ans ne peut pas consentir** à une activité sexuelle, en aucun cas.

12 ou 13 ans

Restreint

Une personne de **12 ou 13 ans peut consentir** à une activité sexuelle seulement **si l'autre personne a moins de 2 ans de plus qu'elle**, c'est-à-dire 13 si tu as 12 ans et 14 si tu as 13 ans, et qu'elle n'est pas en situation d'autorité, **d'exploitation ou en position de confiance**.

14 ou 15 ans

Restreint

Une personne de **14 ou 15 ans peut consentir** à une activité sexuelle seulement **si l'autre personne a moins de 5 ans de plus qu'elle**, c'est-à-dire 18 si tu as 14 ans et 19 si tu as 15 ans, et qu'elle n'est pas en situation d'autorité, **d'exploitation ou en position de confiance**.

16 ou 17 ans

Libre

Une personne de **16 ou 17 ans peut consentir** à une activité sexuelle **seulement si l'autre personne n'est pas en situation d'autorité, d'exploitation ou de position de confiance** envers toi.